

commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Cmer, dans le comté de Bonaventure, P. Q.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 16 octobre 1912, a nommé M. Cyrille Garnier, en remplacement de M. Emile Millette, com-

missaire d'écoles de la municipalité de Lac Windigo, dans le comté d'Ottawa, P. Q.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 16 octobre 1912, a nommé M. Xiste Lanoue, en remplacement de M. Joseph Smith, commissaire d'écoles pour la municipalité de Farnham-Ouest, dans le comté de Brome, P. Q.

LIGNE DIRECTE POUR TOUT ENDROIT PAR LE C. P. R.

AU CANADA: LES ROCHEUSES, BANFF, VICTORIA VANCOUVER, L'OUEST CANADIEN, WINNIPEG, CALGARY, EDMONTON, ETC.



Correspondance pour toutes les grandes villes des Etats-Unis.—New-York, Washington, Chicago, Philadelphie, la Californie: San Francisco, Los Angeles, etc. Panoramas magnifiques sur tout le parcours.

Pour Itinéraires, Suggestions, Brochures illustrées, Taux, etc., s'adresser à



EMILE-J. HEBERT
AGENT GENERAL

Département Trafic-Voyageurs, Montréal.

G.-J.-P.-MOORE,

30, rue Saint-Jean, angle Côte du Palais,
et 46, rue Dalhousie, Québec.

AVIS IMPORTANTS

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.
Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée *dans le mois de la publication*. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par la raison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demande des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

Nos abonnés nous rendraient un grand service, chaque fois qu'ils renouvellent leur abonnement, en découpant l'adresse qui se trouve sur la bande d'enveloppe et en nous l'expédiant avec le prix du renouvellement. S'il y a lieu, ils noteront les changements de résidence. Cette précaution nous éviterait beaucoup de recherches et nous sauverait un temps précieux.

Toutes les lettres qui nous sont adressées, doivent contenir lisiblement le nom du signataire, la date et l'endroit de sa résidence, ainsi que le nom du comté dans lequel se trouve la résidence. Si le signataire réside dans une ville, qu'il indique le nom de la rue et le numéro de la maison qu'il habite.

L'absence de ces indications a été cause qu'un certain nombre de lettres adressées à nos éditeurs, durant l'année écoulée, sont restées sans réponse.

Prière d'adresser toutes les demandes relatives aux *Questions et Réponses* du Bureau central, à M. W. Bussièrès, Ecole normale Laval, Québec, et non au Directeur de *L'Enseignement Primaire*, qui n'a rien à voir avec la distribution de cette brochure.